

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 11 février 2020 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Vicky Cloutier – district #3
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

Absences motivées :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Patrick Beauchamp – district #4

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2020

ADMINISTRATION

- 4.- Maire suppléant/prolongation de la nomination
- 5.- MRC de Deux-Montagnes/fonds de soutien au développement local/dépôt d'une demande d'aide financière/autorisation et signature
- 6.- Avis de motion et dépôt du projet/règlement 260-07-20 concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux
- 7.- La Société canadienne de la Croix-Rouge/entente de services aux sinistrés/ autorisation de signature
- 8.- Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP) – section locale 3334/ ententes #2020-02 et #2020-03/autorisation de signature
- 9.- Cession d'actif – partie du lot 2 126 575 (anciennement lot 97-5)/mandat et autorisation de signature
- 10.- La Petite Maison de Pointe-Calumet/contribution financière

LOISIRS

- 11.- Camp de jour et service de garde/grille de tarification 2020/adoption

VOIRIE

- 12.- Travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue)/décompte progressif #4/autorisation de paiement
- 13.- Achat d'un camion – service des travaux publics/emprunt au fonds de roulement
- 14.- Travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 15.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue/décompte progressif #3/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 16.- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/entente relative à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable/autorisation de signature
- 17.- Arbressence Inc./offre de service

SÉCURITÉ

- 18.- MRC de Deux-Montagnes/entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie/autorisation de signature
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Communication de Madame la maire
- 21.- Communication des conseillers
- 22.- Période de questions
- 23.- Levée de la séance

20-02-023 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

20-02-024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2020

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE le procès-verbal du 14 janvier 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

20-02-025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2020

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 janvier 2020 au montant de 59 925,42 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 janvier 2020 au montant de 1 334 472,05 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

MAIRE SUPPLÉANT/PROLONGATION DE LA NOMINATION

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

20-02-026

DE prolonger la nomination de Monsieur Serge Bédard, conseiller du district #1, au poste de maire suppléant, pour une période de six (6) mois, jusqu'au 11 août 2020;

QUE Monsieur Serge Bédard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de Madame la maire;

DE nommer Monsieur Serge Bédard, représentant substitut de Madame la maire, à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-027

MRC DE DEUX-MONTAGNES/FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL/DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/AUTORISATION ET SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'APPUYER l'ensemble du projet de réalisation d'un aménagement, soit une intersection surélevée, au coin de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle et de confirmer que la Municipalité de Pointe-Calumet entend déposer, pour la réalisation de ce projet, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien au développement local auprès de la MRC de Deux-Montagnes;

QUE la directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-028

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET/RÈGLEMENT 260-07-20 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Un avis de motion est donné par le conseiller Tony Victor, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux.

La directrice générale dépose le projet de règlement concernant la division de la Municipalité en six (6) districts électoraux, qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE/ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS/AUTORISATION DE SIGNATURE

20-02-029

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge afin de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres sur tout le territoire de la Municipalité.

Cette entente est valide pour une durée de trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature. De plus, celle-ci est renouvelable automatiquement pour une seule période d'une même durée, à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-030

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP) – SECTION LOCALE 3334/ENTENTES #2020-02 ET #2020-03/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, les ententes #2020-02 et #2020-03 à intervenir avec la section locale 3334 du Syndicat Canadien de la Fonction Publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-031

CESSION D'ACTIF – PARTIE DU LOT 2 126 575 (ANCIENNEMENT LOT 97-5)/MANDAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

DE mandater le bureau LRV notaires afin de régulariser la transaction, en faveur de la Municipalité, qui a eu lieu le 12 décembre 1990, acte # 318073 ;

QUE Madame la maire et la directrice générale, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir et tout autre document relatif à ce dossier.

Il est bien entendu que les frais reliés à ce dossier sont à la charge de la Municipalité de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA PETITE MAISON DE POINTE-CALUMET/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20-02-032

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QU'UNE aide financière soit octroyée à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'Hydro-Québec, et ce, pour un montant de 4 923,23 \$.

Cette aide sera accordée sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-033

CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE/GRILLE DE TARIFICATION 2020/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE la grille de tarification des inscriptions au camp de jour et au service de garde, pour l'année 2020, soit adoptée comme suit :

* Camp de jour :

Une inscription = 200 \$

À partir de la deuxième inscription de la même famille et les suivantes = 180 \$

* Service de garde :

Chaque inscription = 150 \$

* Cette tarification s'applique uniquement aux citoyens de Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-034

TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – DIVERSES RUES (PHASE I) – (RUE DE LA PLAGE, 17^E ET 24^E AVENUE ET 21^E RUE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 9 691,25 \$ (taxes incluses), à la firme Uniroc Construction Inc., lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de pavage 2019 – Diverses rues (Phase I) – (Rue de la Plage, 17^e et 24^e Avenue et 21^e Rue).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 461-15, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'UN CAMION – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/EMPRUNT
AU FONDS DE ROULEMENT

20-02-035

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire de procéder à l'achat d'un camion pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cet achat représente une acquisition qui sera amortie sur dix (10) ans selon la politique d'amortissement de la Municipalité de Pointe-Calumet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le Conseil municipal décrète l'achat, chez Automobiles Guy Beaudoin, d'un camion de marque Dodge RAM 2018 – 2500 Crew, pour le service des travaux publics, et qu'à cette fin, approuve un achat de 45 357,64 \$ (taxes incluses).

Cet achat sera assumé par le fonds de roulement et le terme de remboursement sera de dix (10) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-036

TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU À L'INTERSECTION
DE LA 13^E AVENUE ET DE LA 38^E RUE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 14 256,03 \$ (taxes incluses), à la firme Excavation Marc Villeneuve, lequel représente le décompte progressif #3, relativement à la libération de la retenue finale, dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau à l'intersection de la 13^e Avenue et de la 38^e Rue.

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 483-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-037

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES
ENTRE LA 13^E ET LA 18^E AVENUE ET DE LA 25^E AVENUE/DÉCOMPTE
PROGRESSIF #3/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'AUTORISER le paiement au montant de 177 437,24 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen services environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #3, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues entre la 13^e et la 18^e Avenue et de la 25^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-038

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/ENTENTE RELATIVE À LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN, L'EXPLOITATION ET L'OPÉRATION D'OUVRAGES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE/AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, afin de conclure une entente relative à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont signé une entente le 4 septembre 2003 relative à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent convenir d'une nouvelle entente d'une part, parce que les débits réservés propres à chacune des municipalités ont énormément changé depuis la signature de l'entente précédente en 2003, et d'autre part, dans un contexte d'investissement important relié à l'installation d'un système de traitement du manganèse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, l'entente entre la Municipalité de Pointe-Calumet et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, relativement à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Cette entente est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-039

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc., offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

024

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc. pour l'année 2020, au coût total de 919,04 \$ (taxes en sus), renouvelable une fois l'an et payable en un versement, soit au début de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-02-040

MRC DE DEUX-MONTAGNES/ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRAIDE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER Madame la maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, l'entente intermunicipale relative à l'entraide de la sécurité incendie avec les villes et municipalités de la MRC de Deux-Montagnes.

Cette entente est valide pour une durée de cinq (5) ans et entre en vigueur le 1^{er} mai 2020. De plus, celle-ci est renouvelable annuellement, et ce, automatiquement, à moins d'avis contraire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

20-02-041

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h31, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale